

L'ETHIQUE DES AFFAIRES

**Propos recueillis par Jean Sloover pour *Espaces de liberté*,
revue du Cercle d'action laïque, janvier 2000**

Quelle différence faites-vous entre la morale et l'éthique ?

Dans de nombreux contextes, les deux termes sont utilisés de manière interchangeable. Mais « éthique » a des connotations plus larges et plus modernes, « morale » des connotations plus étroites et plus traditionnelles. Ce qui peut rendre l'existence des deux termes utile pour faire la distinction suivante, qui est pour moi fondamentale. Il y a d'une part la question de savoir ce qu'est une vie bonne, valable, réussie. Il y a d'autre part la question de savoir ce que sont des institutions justes. En simplifiant très fort, le point de vue éthique traditionnel consiste à considérer qu'il n'y a pas de réponse possible à la deuxième question sans réponse à la première, tandis que le point de vue éthique moderne repose au contraire sur la conviction qu'une réponse satisfaisante à la seconde question doit respecter le pluralisme des réponses à la première. Si on définit l'éthique comme portant sur l'ensemble du champ normatif, l'ensemble des questions relatives à ce qui doit être, et si on définit plus étroitement la morale comme portant sur la question de la vie bonne, alors le point de vue moderne revient à affirmer qu'il peut y avoir une éthique sans morale.

C'est un point de vue auquel vous adhérez ?

Pleinement. C'est du reste une des raisons pour lesquelles, surtout peut-être dans une Université catholique, je me semble beaucoup plus à l'aise dans une « Chaire d'éthique économique et sociale » que je ne le serais dans une « Chaire de morale économique et sociale ».

Philippe Van Parijs, il y a actuellement un regain d'intérêt manifeste pour l'éthique ?

Le regain d'intérêt persistant pour l'éthique depuis le milieu des années quatre-vingts résulte de la convergence de développements indépendants. Il y a d'abord le fait que les hommes ont, désormais, à prendre en commun des décisions au nom de personnes dont les références morales sont de plus en plus différentes. D'où la nécessité d'un débat de type normatif dégageant des règles de conduite dans des domaines où aucune n'est évidente et où il n'existe aucune autorité morale fondée à édicter

seule ces règles. Il y a ensuite l'effondrement du communisme qui a entraîné la disparition du dilemme central entre socialisme et capitalisme : le capitalisme semble désormais le seul avenir économique possible de l'humanité. Mais quel capitalisme voulons-nous ? A quelle aune faut-il évaluer les diverses formes qu'il prend ou peut prendre Ici non plus, il n'y a pas de réponse univoque. Il y a enfin la dérégulation des années 80 qui a entraîné une série de dérapages - notamment dans la sphère financière - qui ont poussé les entreprises et leurs organisations à développer une réflexion de type éthique, en partie pour répondre à une véritable malaise, en partie pour contrer la menace d'une « re-régulation ».

L'actuel besoin d'éthique serait lié à la disparition de l'ancienne société industrielle plus porteuse de valeurs que notre société « postmoderne » ?

Dans une société culturellement éclatée, la diversité des valeurs menace de se dissoudre dans la simple juxtaposition des opinions, le relativisme, le cynisme, le « post-modernisme ». Mais cette diversité fournit aussi une impulsion et une base à la tentative de formuler des principes qui témoignent d'un égal respect à l'égard des diverses conceptions de la vie bonne et d'un égal souci des intérêts de chacun. C'est là le noyau du grand projet éthique libéral-égalitaire qui, dans la foulée d'auteurs comme John Rawls et Amartya Sen, est au cœur de l'éthique économique et sociale contemporaine.

Vous dites que « l'éthique des entreprises conduit au triomphe du vice ». Tout effort fait par une entreprise, pour infléchir l'économie dans un sens plus éthique est-il voué à l'échec des lors qu'il entre en conflit avec les impératifs des mécanismes concurrentiels ?

Il est des cas où l'éthique et la rentabilité s'appuient mutuellement, et il faut s'en réjouir. Par exemple, quand la manière dont l'entreprise protège l'environnement lui donne une image favorable auprès des consommateurs. Mais il y a évidemment les autres cas. Ceux où les coûts liés à un comportement éthique donnent un avantage concurrentiel à ceux qui en font fi. De fait, alors la logique concurrentielle tend à l'affaiblissement, voir à l'élimination des firmes qui s'imposent une attitude éthique. C'est pourquoi il importe que l'éthique soit médiatisée par la politique, autrement dit, qu'elle fasse partie intégrante du canevas réglementaire qui encadre le marché : ce dispositif juridique doit faire en sorte que le marché sanctionne positivement le comportement éthique et enrayer ainsi la victoire systématique des entreprises vicieuses sur les entreprises vertueuses.

Si cette ingénierie fonctionne, elle doit déboucher sur une société que vous jugeriez juste. Qu'est-ce que, pour vous, une société juste ?

Pour moi, les principes définissant une société juste doivent conjuguer deux choses. Primo, le respect des libertés fondamentales et individuelles : liberté de conscience, de presse, etc. Secundo, la distribution des ressources économiques - au sens le plus large - d'une manière qui soit aussi favorable que possible aux personnes les moins avantagées. Comme il faut tenir compte de l'effet de la redistribution sur la production des ressources à redistribuer, ma vision n'est pas strictement égalitariste. En admettant que des inégalités puissent être bénéfiques à ceux qui en sont les « victimes », elle incorpore des considérations d'efficacité. Selon la manière dont ces composantes sont précisées, on peut arriver à des conceptions de la justice significativement différentes — dont celle exposée dans la *Théorie de la justice* de John Rawls (1971), ou celle, plus vague, esquissée par Amartya Sen, ou encore celle que j'ai développée et défendue dans mon livre *Real Freedom for All* (1995). En outre, il y a d'autres conceptions de la justice — utilitariste, libertarienne ou marxiste, par exemple — qui n'appartiennent pas à cette famille libérale-égalitaire.

Mais s'il est d'autres conceptions de la justice possible, il y a donc plusieurs éthiques possibles ?

Il y a plusieurs conceptions de la justice — et donc plusieurs théories éthiques — imaginables, mais cela ne signifie pas qu'elles sont toutes également valides. Dans le domaine scientifique, la concurrence des théories vise à atteindre une « optimal fit », une adéquation maximale, par rapport à nos observations de la réalité, elles-mêmes interprétables seulement dans un cadre conceptuel préexistant. Dans le domaine éthique, le défi est d'atteindre un « équilibre réflexif », une adéquation maximale entre un ensemble cohérent de principes et nos jugements bien pesés face à des situations ou des actes concrets, réels ou imaginés.

Si la morale est relative, quel sens cela a-t-il d'exiger un comportement éthique de la part des entreprises ? L'homme d'honneur de la Mafia a aussi son éthique ?

Si l'on interprète la distinction entre morale et éthique au sens précisé tout à l'heure, il est concevable d'affirmer simultanément que la morale est relative — c'est-à-dire que la nature de la vie bonne est indécidable — et qu'une autre part de l'éthique ne l'est pas — précisément une conception de la

justice vers laquelle nos jugements bien pesés nous amènent, à la réflexion, à converger. On peut dès lors refuser d'évaluer la qualité intrinsèque de la vie du chef d'entreprise qui n'a d'autre souci que de maximiser son profit (ou sauver l'emploi de ses travailleurs) ou de celle du mafioso préoccupé d'accroître son pouvoir (ou de préserver l'honneur de son clan), tout en requérant fermement de l'un et de l'autre qu'ils se conforment aux règles légales qu'au nom de la justice nos sociétés ont mis en place, ou à ce que seraient ces règles si notre société était organisée de manière juste.

Le renouveau éthique a souvent été le fait des milieux d'affaires eux-mêmes. Cela a-t-il un sens ? Guy Haarscher dit à ce sujet : « Quand un groupe social déclare qu'il va balayer devant sa porte, cela signifie qu'il devient dépositaire de ses propres règles de vie et plus rien ne garantit qu'il ne sera pas tenté de les tailler à sa mesure. Les préoccupations éthiques manifestées par le monde patronal appellent donc, à tout le moins, notre vigilance. Dans une société démocratique, il n'est pas sain que des groupes d'intérêt aient le monopole de leurs normes de fonctionnement. Surtout quand leurs comportements concernent tout le monde... » Partagez-vous cette façon de voir ?

Je n'ai aucune objection à ce qu'un groupe social balaie devant sa porte. Plus il y a de groupes qui le font — des agents immobiliers et des opérateurs boursiers aux usagers de l'internet et aux chercheurs en génétique —, moins il restera de crasses à nettoyer et de comportements à réprimer par les pouvoirs publics. Mais permettre qu'un groupe balaie devant sa porte n'équivaut pas à lui octroyer un monopole quant à la définition de ses normes de fonctionnement. Plus encore que le fonctionnement d'une société démocratique, la réalisation d'une société juste est incompatible avec l'octroi d'un tel monopole, à l'égard duquel Guy Haarscher a donc raison d'inviter à la vigilance.

Philippe Van Parijs
Professeur à l'UCL

Responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale
Auteur de *Qu'est-ce qu'une société juste?* (Seuil 1991)
et *Real Freedom for All* (Oxford 1995)